

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt et un, le 03 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane, BOUNIOL Amandine

Absent représenté : Néant

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

Date de convocation : 23 avril 2021

Date d'affichage : 23 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.
L'ordre du jour est abordé.

1 - Suppression du poste d'adjoint administratif territorial à 29 heures :

Vu l'avis du Comité Technique du 13 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01 mars 2021 créant un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires,

Considérant que pour les besoins du service administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification supérieure à 10% de la durée initiale de l'emploi est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de 1 emploi d'adjoint administratif territorial, catégorie C, permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2021 :

Filière : ADMINISTRATIVE,

Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL – Catégorie C

- ancien effectif 1 à temps partiel (29h hebdomadaires)

- nouvel effectif 1 à temps complet (35h hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

2 - Raccordement électrique extérieur les Châtaigniers :

Opération : Electrification - Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter le lotissement les Châtaigniers (9 lots) situé bois de la feuille, à la demande de Valence Romans Habitat, à partir du BOIS DE LA FEUILLE.

Dépense prévisionnelle : 8 566.86 € HT dont frais de gestion : 407.95 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 3 426.74 €

Participation communale : 5 140.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

4°) Décide de financer comme suit la part communale : sur les fonds propres de la commune.

5°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED.

6°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

3 - Convention avec Enedis:

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour les besoins d'enterrer une ligne haute tension sur 170 mètres route du Lat sur trois parcelles B 660 – B 656 et B 663 appartenant à la commune, il convient de mettre en place une convention de servitudes avec Enedis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la convention de servitudes avec Enedis route du Lat sur les parcelles B660 – B656 B663.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention de servitudes et tous documents relatifs à cette délibération.

4 - DIA 026294421V001 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Cécile RISSOAN HELINE, notaire à Peyrins (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à SAS IMMOVIA, situé Quartier du Bois de la Feuille, cadastré section B parcelle 970 d'une superficie de 495 m², et la parcelle B 973 en tiers indivis, bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur les terrains cadastrés section B parcelles 970 et 973, appartenant à SAS IMMOVIA dans le périmètre D.P.U.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents à cet effet.

5 - Pacte de gouvernance Valence Romans Agglo :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal autant dans sa gouvernance que dans son fonctionnement quotidien.

Lors du Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, il a été décidé de lancer une réflexion pour le pacte de gouvernance. Aussi un groupe de travail s'est réuni pour émettre des propositions relatives aux relations et au dialogue entre les communes et l'intercommunalité et plus généralement avec l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Ce groupe de travail propose ainsi l'instauration d'une charte de confiance entre Valence Romans Agglo et ses 54 communes. Cette charte a pour principal objectif de placer les élus communaux et intercommunaux ainsi que les communes au cœur du fonctionnement de notre agglomération.

Conformément à l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la charte dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de

- **Valider** la charte de confiance - pacte de gouvernance de Valence Romans Agglo.

6 - Amendes de police 2021 :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une dotation au titre des amendes de police d'un montant de 1854 € est attribuée à la commune par le Département pour des opérations d'aménagements de sécurité routière ;

Monsieur Le Maire propose d'affecter cette somme aux travaux de marquage au sol au centre du village et l'achat de panneaux de limitation de vitesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter le Département pour la dotation au titre des amendes de police d'un montant de 1854 euros qui seront affectés pour les travaux de marquage au sol au centre du village et l'achat de panneaux de limitation de vitesse.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à constituer les dossiers nécessaires pour obtenir la dotation au titre des amendes de police, pour mener à bien ce projet.

7 - Questions diverses :

Point travaux suite dégâts grêle 2019 :

Les nombreux travaux de réfection des toitures (Ecole, Mairie, Cantine, logements et salle des fêtes) sont terminés. Les toitures ont été révisées. Les chenaux ont été changés. L'étanchéité du toit de la salle des fêtes a été réalisée.

En ce qui concerne les vitraux de l'église, l'entreprise les a déposés. Ils seront remplacés dans le courant du mois de Mai.

Les vitres endommagées de la salle des fêtes et de la Mairie ont été remplacées.

Les travaux de peinture de la Mairie, de l'accès au logement situé au-dessus de la Mairie ont été réalisés.

L'isolation et la réfection du plafond de la cantine seront réalisées dans le courant du mois de Mai.

Le désamiantage de certains bâtiments est prévu prochainement en lien avec l'entreprise de charpente.

Les travaux de réfection du préau de l'école seront réalisés ultérieurement, en lien avec le diagnostic des architectes du CAUE et des options d'aménagements des bâtiments communaux.

Site internet de la commune :

Suite aux premiers travaux du groupe de travail des élus sur ce sujet, les principales rubriques du site ont été définies. Le site sera alimenté très prochainement des infos et des données utiles aux administrés. Le site devrait être opérationnel avant l'été.

Isolation des bâtiments :

Suite au bilan énergétique réalisé par le SDED et à la visite des bâtiments communaux, des travaux prioritaires sur des bâtiments très énergivores seront planifiés pour certains dès 2021 (Isolation de quelques toits pour lesquels l'effort financier restera relativement faible pour la commune car ces travaux permettront de bénéficier d'un crédit économie d'énergie.)

D'autres travaux de bâtiments communaux avec une mauvaise performance énergétique ont été évoqués (Système de régulation de chauffage, éclairage LED en place de néons). Un dossier de demande de subventions sera déposé au SDED. Ce sujet sera abordé avec les architectes du CAUE dans le cadre d'une réflexion plus globale de l'aménagement de notre village.

Communication Marché 25/06/21 :

Le marché aura lieu le vendredi 25/06 de 16h à 20h sur la place de la salle des fêtes, et sera suivi d'un concert de musiciens et chanteurs « bardousiens ». Une restauration rapide et une buvette seront mises à disposition des visiteurs et viendront clôturer cette manifestation.

Participation de la Commune au Chemin des Artistes 2021 :

Notre commune participera à cette manifestation anciennement dénommée « Chemin des Peintres » qui aura lieu les 9 et 10/10/2021.

De plus amples informations sur ce sujet seront faites dans les prochains bulletins municipaux.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Compte tenu de la particularité de la tenue de ces deux élections le même jour, il convient de doubler les bureaux de vote. 24 à 30 assesseurs seront nécessaires. Les élections auront lieu en salle des fêtes.

Les élus sont invités à se positionner sur les tableaux de présence fournis en séance par E. Larat. Un appel à des volontaires supplémentaires sera effectué ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00mn.

Le Maire
Etienne LARAT

